



Pôle
gestion

NOS HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

TARIFS TTC⁽¹⁾

1. GESTION COURANTE DES BIENS GÉRÉS

TARIF TTC

Honoraires de gestion courante

6,20%

applicables sur les montants quittancés mensuellement⁽²⁾

Sont inclus : l'établissement des quittancements, la gestion des encaissements, le suivi des locataires, le règlement des factures et taxes pour le compte du mandant et des appels de fonds du syndic, l'établissement, le versement des loyers et l'envoi des compte-rendu de gestion mensuels

Cotisation d'assurance loyers impayés

2,00%⁽³⁾

applicables sur les montants encaissés mensuellement

Honoraires de gestion des contrats d'Assurance loyers impayés,

0,8%

applicables sur les montants encaissés mensuellement

(Hors cotisation d'assurance GLI, taux de cotisation à voir avec l'assureur au jour de la signature du contrat)

Communication des éléments nécessaires à la déclaration annuelle des revenus fonciers, par an et par lot géré

60,00€

2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES BIENS GÉRÉS, HORS GESTION COURANTE

Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant

150,00€

Traitement d'un dossier de fin de gestion

150,00€

3. GESTION TECHNIQUE DES BIENS GÉRÉS

Honoraires de gestion comptable et de suivi des travaux

3,60%

applicables sur le montant des travaux

(hors travaux relevant de l'entretien courant)

4. REPRÉSENTATION ET PROCÉDURES

Honoraires de gestion des dossiers contentieux locataire (huissier, avocat, etc.)

180,00€

Honoraires de gestion des sinistres d'assurance

120,00€

Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété

70,00€/ heure

Accompagnement et/ou représentation du mandant à la livraison l'un logement neuf

150,00€

Honoraires de constitution et de suivi de dossiers de type ANAH, par lot géré

180,00€

⁽¹⁾Taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale

⁽²⁾Le quittancement correspond au montant encaissé chaque mois (loyer + charges locatives)

⁽³⁾taux de cotisation 2021 défini par l'assureur, susceptible d'évoluer selon les conditions générales de la compagnie au moment de la souscription du contrat

NOS HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

TARIFS TTC

5. FRAIS DE RELOCATION

1) Baux d'habitation soumis à loi du 6 juillet 1999

Honoraires d'entremise et de négociation

200,00€

Bailleur

Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE TENDUE

10,00€ / m²

Locataire

Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE TENDUE

10,00€ / m²

Bailleur

Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE NON TENDUE

8,00€ / m²

Locataire

Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE NON TENDUE

8,00€ / m²

Bailleur

Honoraires de réalisation d'état des lieux

3,00€ / m²

Locataire

Honoraires de réalisation d'état des lieux

3,00€ / m²

Bailleur

Le montant total des honoraires sera au maximum égal à :

- 1 mois de loyer hors charges pour le locataire
- 1 mois de loyer hors charges pour le bailleur

2) Baux de stationnement

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux

1 mois de loyer hors charges

Locataire

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux

1 mois de loyer hors charges

Bailleur

3) Baux commerciaux

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux

15% loyer annuel HT HC

Preneur

4) Autres baux - baux de droit commun

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux

8,40% du quittance TTC annuel

Bailleur

NOS HONORAIRES DE TRANSACTION

TARIFS TTC⁽¹⁾

IMMEUBLES À USAGE D'HABITATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

	TARIF TTC	CHARGE
De 0 à 50 000 €	10% TTC	Acquéreur
De 50 001 à 99 999 €	9% TTC	Acquéreur
De 100 000 à 149 999 €	8% TTC	Acquéreur
De 150 000 à 249 999 €	7% TTC	Acquéreur
De 250 000 € à 349 999 €	6% TTC	Acquéreur
De 349 999 € à 499 999 €	5,5% TTC	Acquéreur
Au-delà de 500 000 €	5% TTC	Acquéreur
Annexes (garages, parking, caves)	1 500,00€ TTC	Acquéreur
Terrains	10% TTC	Acquéreur
Ensembles immobiliers destinés à un projet de construction	5,20% TTC	Acquéreur
Rapport d'évaluation à partir de	250,00€ TTC	Vendeur

⁽¹⁾Taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale





Pôle
locations

NOS HONORAIRES DE LOCATION

TARIFS TTC⁽¹⁾

	TARIF TTC	CHARGE
1) Baux d'habitation soumis à loi du 6 juillet 1999		
Honoraires d'entremise et de négociation	200,00€	Bailleur
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE TENDUE	10€ / m ²	Locataire
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE TENDUE	10€ / m ²	Bailleur
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE NON TENDUE	8€ / m ²	Locataire
Honoraires de visite - constitution du dossier - rédaction du bail ZONE NON TENDUE	8€ / m ²	Bailleur
Honoraires de réalisation d'état des lieux	3€ / m ²	Locataire
Honoraires de réalisation d'état des lieux	3€ / m ²	Bailleur
Le montant total des honoraires sera au maximum égal à :		
- 1 mois de loyer hors charges pour le locataire		
- 1 mois de loyer hors charges pour le bailleur		
2) Baux de stationnement		
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	1 mois de loyer hors charges	Locataire
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	1 mois de loyer hors charges	Bailleur
3) Baux commerciaux		
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	15% loyer annuel HT HC	Preneur
4) Autres baux - baux de droit commun		
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction d'acte et état des lieux	8,40% du quittance TTC annuel	Bailleur

⁽¹⁾Taux actuel de TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale